

SÉANCE DU 06 AVRIL 2018
20 H 30

L'an deux mil dix-huit, le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. RAIGNEAU Michel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mmes et MM RAIGNEAU, GRILLAT, TROJNAR, CACHON, DESAVEINES, DE MEYER, MARTIN, LEBEAU, ALVES, CHABROL, CHEVALIER, RISSET, ALVERGNAT, MOREAU.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme TOUZELET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. MARTIN Jean-Michel

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION :

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des voix.

ORDRE DU JOUR

SERVICE DES EAUX

N° 2018-19

1. Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018-20

2. Compte administratif 2017

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, délibérant sur le compte administratif l'exercice 2017 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

11/2018

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		189 217.74		35 138.52		224 356.26
Opérations de l'exercice	114 260.24	131 523.68	80 120.66	45 807.80	194 380.90	177 331.48
TOTAUX	114 260.24	320 741.42	80 120.66	80 946.32	194 380.90	401 687.74
Résultats de clôture		206 481.18		825.66		207 306.84
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	114 260.24	320 741.42	80 120.66	80 946.32	194 380.90	401 687.74
Résultats définitifs		206 481.18		825.66		207 306.84

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2018-21

3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTE A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	35 138.52 €		-34 312.86 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	825.66 €
				0.00 €		
FONCT	189 217.74 €	0.00 €	17 263.44 €	Recettes		206 481.18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	206 481.18 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	206 481.18 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
<u>Pour mémoire</u>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2018, ligne R001	825.66 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

N° 2018-22

4. Budget 2018

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

318 986.00 € pour la section d'exploitation

184 010.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

N° 2018-23

1. Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018-24

2. Compte administratif 2017

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, délibérant sur le compte administratif l'exercice 2017 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		106 297.10		56 718.59		163 015.69
Opérations de l'exercice	96 482.00	110 985.61	59 210.89	53 684.20	155 692.89	164 669.81
TOTAUX	96 482.00	217 282.71	59 210.89	110 402.79	155 692.89	327 685.50
Résultats de clôture		120 800.71		51 191.90		171 992.61
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	96 482.00	217 282.71	59 210.89	110 402.79	155 692.89	327.685.50
Résultats définitifs		120 800.71		51 191.90		171 992.61

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2018-25**3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017**

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017
Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTE A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	56 718.59 €		-5 529.69 €	Dépenses 0.00 €	0.00 €	51 191.90 €
				0.00 €		
FONCT	106 297.10 €	0.00 €	14 503.61 €	Recettes		120 800.71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	120 800.71 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	120 800.71 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
<u>Pour mémoire</u>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2018, ligne R001	51 191.90 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

N° 2018-26**4. Budget 2018**

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

220 714.00 € pour la section d'exploitation
215 873.00 € pour la section d'investissement
Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

LOTISSEMENT LES COQUELICOTS**N° 2018-27****1. Compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018-28

2. Compte administratif 2017

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, délibérant sur le compte administratif l'exercice 2017 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté						
Opérations de l'exercice	138 227.33	138 227.33	138 227.33	138 227.33	276 454.66	276 454.66
TOTAUX	138 227.33	138 227.33	138 227.33	138 227.33	276 454.66	276 454.66
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	138 227.33	138 227.33	138 227.33	138 227.33	276 454.66	276 454.66
Résultats définitifs						

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2018-29

3. Budget 2018

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

53 944.30 € pour la section d'exploitation

53 942.30 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à l'unanimité des voix.

COMMUNE

N° 2018-30

1. Compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de

recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2018-31

2. Compte administratif 2017 – Refus approbation

M. le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. CACHON Bernard, prend connaissance du compte administratif l'exercice 2017 dressé par M. RAIGNEAU Michel, Maire, et s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté		176 763.00	67 338.32		67 338.82	176 763.00
Opérations de l'exercice	791 687.45	912 117.41	207 125.15	211 857.54	998 812.60	1 123 974.95
TOTAUX	791 687.45	1 088 880.41	274 463.97	211 857.54	1 066 151.42	1 300 737.95
Résultats de clôture		297 192.96	62 606.43			234 586.53
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	791 687.45	1 088 880.41	274 463.97	211 857.54	1 066 151.42	1 300 737.95
Résultats définitifs		297 192.96	62 606.43			234 586.53

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse d'approuver le présent document : 9 voix contre (Mmes GRAILLAT, DESAVEINES, M. MARTIN, Mmes LEBEAU, ALVES, MM CHEVALIER, RISSET, Mme ALVERGNAT, M. MOREAU) 4 voix pour (MM TROJNAR, CACHON, DE MEYER, Mme CHABROL).

N° 2018-32

3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTE A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-67 338.82 €		4 732.39 €	0.00 €	0.00 €	- 62 606.43 €
				0.00 €		
FONCT	244 101.82 €	67 338.82 €	120 429.96 €	Recettes		297 192.96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	297 192.96 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	62 606.43 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	234 586.53 €
Total affecté au c/1068 :	62 606.43 €
<u>Pour mémoire</u>	
Résultat d'investissement reporté au BP 2018, ligne R001	62 606.43 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002)	0.00 €

N° 2018-33

4. Budget 2018

Présenté par M. le Maire, il s'équilibre en dépenses et recettes après reprise du résultat antérieur à la somme de :

1 022 149.00 € pour la section d'exploitation

425 377.00 € pour la section d'investissement

Ce budget est approuvé à la majorité des voix (13 voix pour, 1 abstention).

N° 2018-34

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2018

M. le Maire présente au Conseil la proposition de la Commission des Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les taux suivants :

- Taxe d'habitation 9.39 %
- Taxe foncière (bâti) 16.67 %
- Taxe foncière (non bâti) 38.57 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

AFFAIRES DIVERSES

M. le Maire demande au Conseil s'il accepte de traiter les affaires diverses. Le Conseil répond favorablement.

N° 2018-35

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE (FAVC) AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aide à la Voirie Communale pour la réalisation des travaux de voirie 2018 pour un montant de 24 774.00 € HT à savoir :

- La Fouinière	13 520.00 € HT
- Route des Vallées	2 280.00 € HT
- Les Veslins	4 845.00 € HT
Total	20 645.00 € HT

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à effectuer la demande correspondante auprès du Département.

N° 2018-36

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE ET DE LA REDEVANCE DES MINES

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour la pose de panneaux de signalisation pour un montant de 4 303.10 € HT établi par la Sté Createch.

Le Conseil Municipal approuve le présent devis et décide de solliciter une aide de 50 % soit 2 151.55 € dans le cadre des amendes de police et de la redevance des mines.

Il autorise M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

N° 2018-37

DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE MELLEROY

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de l'école de Melleroy pour l'organisation de 2 sorties pour un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 250 €.

N° 2018-38

REFUS AU DEMANTELEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE

M. le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de M. le Président de la Région Centre-Val de Loire concernant le démantèlement du réseau ferroviaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le vœu proposé ci-dessous :

RAPPORT SPINETTA :

NON AU DEMANTELEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE DU QUOTIDIEN

Le 15 février dernier, Jean-Cyril Spinetta, ancien PDG d'Air France, a remis son rapport « Pour l'avenir du transport ferroviaire » au premier Ministre et à la Ministre des Transports. L'objectif affiché par le gouvernement était de préparer une refonte du système ferroviaire en vue d'un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Les propositions qui sont faites dans ce rapport semblent pourtant aller à l'inverse de ce dont nos territoires ont besoin pour leur développement : parmi les propositions principales figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent pourtant de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financières la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre-Val de Loire, ce sont ainsi 6 lignes qui sont désignées comme « héritées d'un temps révolu » et pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon. La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette prononciation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seule les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France comme dans notre région, le service public ferroviaire.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique ni anecdotique : c'est le choix d'un français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines.

C'est pourquoi le Conseil Municipal de Triguères, réuni le 06 avril 2018 :

- Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;

- Exprime sa totale incapacité financière pour intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;

- Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;

- Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;

-Interpelle l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire.

COMPTE-RENDUS DES SYNDICATS

Le Conseil prend connaissance du compte rendu du SIVLO en date du 21 novembre 2017 et du Syndicat du Gâtinais en date du 21 mars 2018.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

- M. RAIGNEAU remercie M. DE MEYER de s'être chargé du remplacement des grilles du réfrigérateur de la salle polyvalente.

- Mme ALVERGNAT demande quand débiteront les travaux du cabinet médical. M. RAIGNEAU pense en septembre, une réunion avec les entreprises sera programmée prochainement.

- M. RAIGNEAU propose de prévoir des aménagements à proximité des passages piétons et de solliciter une aide auprès de Département.

- M. RISSET demande si le logement vers l'école maternelle est reloué. M. le Maire répond favorablement et informe le Conseil qu'il vient de recevoir le préavis pour le logement situé à côté.

- M. CHEVALIER signale des regards cassés à différents endroits.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 heures 05.

M. RAIGNEAU	Mme GRAILLAT	M. TROJNAR	M. CACHON	Mme DESAVEINES
M. DE MEYER	M. MARTIN	Mme LEBEAU	Mme ALVES	Mme CHABROL
Mme TOUZELET Absente	M. CHEVALIER	M. RISSET	Mme ALVERGNAT	M. MOREAU